



N° d'épreuve FFM: 578
Moto-Club : Moto Club Pau Arnos
N° d'affiliation : C1920
Date : 2 & 3 août 2025
Lieu : Circuit Pau Arnos
E-mail : contact@circuit-pau-arnos.fr
Téléphone : 05.59.77.18.70

Trophée Pau Arnos - Règlement Particulier 2025

La manifestation se déroulera le samedi 2 et dimanche 3 août 2025 conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 – Assurance

Le Moto Club Pau Arnos a souscrit à une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 – Officiels

Directeur de Course :	AUPY Bernard (046538)
Directeur de Course adjoint :	GEORGET Bernard (011372)
Directeur de Course adjoint :	HOUDAYER Stéphane (013063)
Délégué FFM (Président du Jury) :	GAUTIER Pierre Louis (027957)
Membre du Jury :	COSTA Nicolas (278855)
Membre du Jury :	HOUALET Jean-Louis (139798)
Commissaire Technique Responsable :	QUEYROL Bruno (302199)
Responsable du Chronométrage :	CHAPELLE Marc (338513)

Article 3 – Catégories

L'association Moto Club Pau Arnos organise une épreuve motocycliste intitulée Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine comportant les catégories suivantes :

- **CLNA 600** se déroulant sur 2 finales de 14 tours, comptant pour le championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine de vitesse
- **CLNA 1000** se déroulant sur 2 finales de 14 tours, comptant pour le championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine de vitesse
- **Endurance TWIN** de 4 heures, comptant pour le championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine de vitesse. Les équipages seront composés de 2 ou 3 pilotes et de 1 à 3 motos.

Pour les différentes catégories du Championnat de Ligue de la Nouvelle Aquitaine, sont admis les concurrents qui correspondent aux critères de l'article I-I du règlement de ce championnat.

Sont acceptés, hors championnat, les pilotes ayant une licence "une manifestation", les pilotes des autres ligues ainsi que les équipages à "l'Américaine". Ces derniers auront une pénalité d'un tour par heure pour le calcul de leur classement.

L'âge minimum des pilotes est de 16 ans.

Article 4 – Engagements

Concernant les épreuves du Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine (catégories CLNA 1000, CLNA 600 et Endurance TWIN), les demandes d'engagement se feront **conformément au règlement du championnat** via le site <http://ffm.engage-sports.com>

Montant des droits d'inscription comprenant la location du transpondeur :

•Pour les catégories CLNA 1000 et CLNA 600

Modalité d'engagement	Tarif
Engagement simultané sur les 4 épreuves du Championnat avant la clôture en ligne	240€
Engagement épreuve par épreuve avant le 19/07/2025	270€
Majoration en cas d'engagement au-delà du 19/07/2025	30 €

•Pour la catégorie Endurance TWIN

Modalité d'engagement	Tarif
Engagement simultané sur les 4 épreuves du Championnat avant la clôture en ligne	530€
Engagement épreuve par épreuve avant le 19/07/2025	580€
Majoration en cas d'engagement au-delà du 19/07/2025	30 €

Les inscriptions seront closes à épuisement des places offertes et au plus tard le 26/07/2025.

Article 5 – Contrôles administratifs et techniques

Des licences à la journée seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation. Elles sont à prendre en amont sur le site suivant : <https://licencie.ffmoto.net/>

5.1 Contrôles administratifs :

Ils auront lieu le vendredi 1^{er} août 2025 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Chaque pilote devra obligatoirement se présenter aux opérations de vérifications administratives avec sa licence FFM de la saison en cours, ou sa LJA et sa confirmation d'engagement.

5.2 Contrôles techniques :

Ils auront lieu le vendredi 1^{er} août 2025 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s) et leur équipement (combinaison, airbag, gants, protection dorsale, casque, botte de cuir). Ces derniers devront être conformes au règlement technique de l'épreuve.

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité.

Les pilotes ne pourront prendre la piste qu'à l'issue de ces contrôles, toute tentative de s'y soustraire sera sanctionnée par le jury de l'épreuve. Au cas-où ceux-ci ne seraient pas respectés, le pilote concerné ne pourra prendre la piste qu'après s'être remis en conformité. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Article 6 – Equipements

Les équipements des pilotes sont conformes à l'Article N° 15 des Règles Générales des Contrôles Techniques relevant des Circuits de Vitesse et des Courses de Côte.

Article 7 – Laissez-passer

Les laissez-passer sont fournis après vérifications administratives et techniques aux pilotes et accompagnateurs. Ils ne sont ni vendables, ni cessible à titre gracieux.

Toute fraude entraînera la confiscation immédiate et définitive des laissez-passer incriminés, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le pilote à qui ils ont été délivrés.

Dotation courses de vitesse : 1 laissez-passer pilote et 2 laissez-passer accompagnateurs

Dotation course d'endurance : 2 à 3 laissez-passer pilote et 3 laissez-passer accompagnateurs

Article 8 – Briefing

Il est obligatoire pour tous les pilotes et sera organisé par la direction de course, dans la salle de briefing conformément aux horaires de la manifestation.

Toute absence sera passible d'une amende. Un émargement sera prévu afin de valider la présence de chaque pilote.

Article 9 – Essais privés

Les essais privés auront lieu le samedi 2 août, entre 8h30 et 15h45 conformément au planning édité par l'organisateur.

Article 10 – Essais chronométrés

Les essais chronométrés auront lieu le samedi 2 août conformément aux horaires annexés à ce présent règlement. Les grilles de départ seront déterminées à la suite des essais chronométrés obligatoires qui se dérouleront sur une séance de 20 minutes. Les concurrents devront avoir effectué 1 tour chronométré minimum pour participer aux courses.

Pour les courses d'endurance, chaque pilote ne pourra participer aux essais que dans la série qui lui sera réservée, en fonction de la couleur de son brassard.

Article 11 – Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats.

Cette réclamation devra obligatoirement être accompagnée d'un chèque de caution de 75€, plus 150€ si cela entraîne un démontage moteur deux temps et 300€ si c'est un quatre temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 12 – Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical : Jean-Marie Bovis

Nombre de secouristes : 2

Hôpital le plus proche : Pau 20km

Nombre d'ambulances : 1

Temps de trajet (en min) : 25 min

Article 13 – Le site de pratique

Nom du site : Circuit Pau Arnos

Adresse : 1 Camin deu Circuit 64370 ARNOS

Longueur du circuit : 3,030km

Largeur minimum de la piste : 9m

Capacité Moto :
42 pendant les essais
35 en courses vitesse
42 en endurance

Article 14

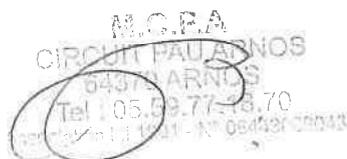
Tous les autres points seront traités conformément aux règlements généraux des épreuves :

- Championnat de ligue Nouvelle Aquitaine d'Endurance TWIN 2025
- Championnat de ligue Vitesse Nouvelle Aquitaine 2025 (CLNA 600, CLNA 1000)

Tous les autres cas non prévus au présent règlement particulier et aux divers règlements généraux seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, conformément aux dispositifs de Code Sportif National, de ses annexes, et des règles générales CNV.

Visa du Moto Club

Date : 28.05.25



Visa de la Ligue

18/06/2025



Visa de la FFM

Le 18/07/2025
Visa 25/0731



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org